



Mutuelle d'entreprise : Audiens est-elle à la hauteur ?

Communiqué • 23 juin 2026

Audiens qui porte la responsabilité d'assurer la santé et la prévoyance des salariés et ex-salariés de France Télévisions depuis des années tenait son Assemblée générale jeudi 18 juin dernier.

Que retenir ?

Si le Directeur général de l'institution a rappelé en début d'assemblée les valeurs qui doivent rester de mise pour gérer la mutuelle, comme la notion de service et la nécessité d'accompagner les personnels, il n'a échappé à personne que la gestion des dernières années a posé des problèmes d'équilibre budgétaire.

Le Conseil d'administration réuni le 2 avril dernier a certes approuvé les comptes mais l'assureur a beau multiplier les objectifs stratégiques, prôner la financiarisation, la conquête de nouveaux clients...bref, de quoi rétablir un équilibre précaire, les faits sont là.

C'est à la fin le personnel de France Télévisions qui passe à la caisse.

Une Hausse de +44% de cotisations en 4 ans

Pour **FO**, il n'est pas question de laisser augmenter à nouveau les cotisations des salariés :

1. Une Hausse de +10,1 % en cette dernière année
2. Une Hausse de +44 % depuis 2021

Et pourtant nous sommes toujours moins bien remboursés.

Les salariés se disent très mécontents et **constatent une baisse de la prise en charge de leurs soins. C'est La Santé au rabais.**

FO se fait leur porte-parole, et exige que les prochaines années soient l'occasion de contraintes quant aux augmentations des cotisations.

L'enjeu du prochain contrat

Cette année, France Télévisions a remis le contrat de santé et de prévoyance en jeu.

Audiens n'est pas la seule société en compétition.

Pas la seule non plus qui a retenu l'attention.

D'autant que ces dernières années, au-delà des cotisations en hausse et des remboursements en baisse, il y a aussi les choix de gestion de notre assureur qui se sont révélés coûteux pour nous tous.

Ce mercredi, l'entreprise doit informer les organisations syndicales des pistes retenues pour choisir notre prochain assureur.

Audiens est-elle à la hauteur ?

Quelle que soit la mutuelle choisie, il faudra encadrer sévèrement la dérive des cotisations. Déjà lors de la négociation du cahier des charges, les organisations syndicales sont parvenues à revenir sur la baisse de certains remboursements. La preuve qu'être mieux disant est toujours possible même si le résultat manque encore d'ambition.

Nous demandons aussi que l'évolution des cotisations se fasse en fonction de plusieurs critères, dont la prise en compte de l'inflation. La direction de France Télévisions a des devoirs envers la santé et la sécurité des salariés * !

* Rappelons que selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. La direction de France Télévisions a donc des devoirs stricts envers notre santé !